

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant

**TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{RE} CLASSE**

Le Maire de la Ville de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

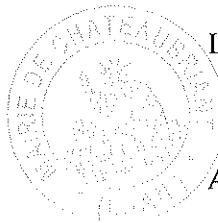
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

- Madame Marie HAREL.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2025



Le Maire

Alain HUNAULT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr